

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPÉRIEURE
(actions collectives)

NO: 500-06-000795-167

NOURREDDINE WALID,
Demandeur

c.

**COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR
MAROC,**

Défenderesse

**FONDS D'AIDE AUX ACTIONS
COLLECTIVES**

Mis en cause

DÉCLARATION SOUS SERMENT DU DEMANDEUR

(au soutien de la Demande en approbation de la deuxième tranche des honoraires de l'avocat du groupe au terme du jugement de clôture de la Transaction)

Je soussigné, **NOURREDDINE WALID**, domicilié et résidant au 5097, Ave Labonte, à Saint-Hubert, province de Québec, J3Y 8E5, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis le Demandeur dans la présente instance ;
2. J'ai pris connaissance de la Demande en approbation de la deuxième tranche des honoraires de l'avocat du groupe au terme du jugement de clôture de la Transaction;
3. Suite à des négociations dans laquelle j'avais pris part, par l'entremise de mon avocat, pour laquelle les parties sont parvenues à une entente de principe le 6 février 2024, mon avocat et moi-même avons convenu d'écarter la convention d'honoraire du 5 mars 2019, afin que ça soit la partie Défenderesse qui paie les honoraires de mon avocat, par une somme forfaitaire, ce qui est dans l'intérêt des membres du groupe;
4. En effet, contrairement à ce qui est mentionné dans la convention d'honoraires du 5 mars 2019, les membres du groupe et moi-même n'aurons aucune somme à verser à mon avocat en vertu de l'entente de principe et de la Transaction, la Défenderesse ayant accepté de payer une somme forfaitaire au montant de 110 000\$ plus les taxes à mon avocat;

5. Je suis satisfait de cette entente et de la Transaction qui est selon moi dans l'intérêt des membres du groupe;
6. Je demande au tribunal d'approuver la deuxième tranche des honoraires de l'avocat du groupe tel que convenu entre les parties et conformément au montant stipulé au paragraphe 14.1 de la Transaction signée les 8 et 13 août 2024;
7. Tous les faits allégués dans la Demande en approbation de la deuxième tranche des honoraires de l'avocat du groupe au terme du jugement de clôture de la Transaction et dans cette déclaration assermentée sont vrais;

Et j'ai signé à Longueuil de façon électronique
ce 2 mars 2026


Signé par Nourreddine Walid (02/03/2026)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



NOURREDDINE WALID, Demandeur

Affirmé solennellement à Montréal
de façon électronique ce 2 mars 2026



Personne habilitée à recevoir le serment

Gracia Nouloli Bakonga, avocate

#334 744-3.

No: 500-06-000795-167

**COUR SUPÉRIEURE
(ACTION COLLECTIVE)
DISTRICT DE MONTRÉAL**

NOURREDDINE WALID

Demandeur/Représentant

c.

COMPAGNIE NATIONALE ROYAL AIR MAROC

Défenderesse/Intimée

FONDS D'AIDE AUX ACTIONS COLLECTIVES

Mis en cause

DÉCLARATION SOUS SERMENT DU DEMANDEUR

(au soutien de la Demande en approbation de la deuxième tranche des honoraires de l'avocat du groupe au terme du jugement de clôture de la Transaction)

ORIGINAL

R. GAULD JOSEPH

Avocat & Attorney

1188 avenue Union, bureau 134

Montréal, Qc, H3B 0E5

Tél.: 514-748-5682

gauld@gauldavocats.com

www.gauldavocats.com

AJ- 4892